



(11) **EP 1 277 893 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**30.04.2008 Bulletin 2008/18**

(51) Int Cl.:  
**E04D 1/30 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **02356142.6**

(22) Date de dépôt: **11.07.2002**

(54) **Tuiles de débord pour bord inférieur de toiture**

Traufenabflusdachpfanne

Eaves draining roof tiles

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**

(30) Priorité: **17.07.2001 FR 0109546**

(43) Date de publication de la demande:  
**22.01.2003 Bulletin 2003/04**

(73) Titulaire: **IMERYS TOITURE  
69760 Limonest (FR)**

(72) Inventeur: **Tavernier, Luc  
69610 Souzy (FR)**

(74) Mandataire: **Guerre, Dominique et al  
Cabinet Germain & Maureau,  
12 rue Boileau  
69006 Lyon (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 754 817 EP-A- 0 989 253  
FR-A- 2 800 406**

**EP 1 277 893 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte au domaine technique des tuiles de débord pour bord inférieur de toiture. Ces tuiles de débord viennent compléter le bord inférieur d'une toiture pour prolonger ladite toiture.

**[0002]** Cette dernière est généralement réalisée en pente et comporte un assemblage de rangées de tuiles pour l'écoulement de l'eau de pluie vers le bord inférieur de la toiture.

**[0003]** Dans certains types de constructions, le bord inférieur de la toiture est pourvu de chéneaux horizontaux destinés d'une part à récolter l'eau de pluie provenant de la toiture et évacuer cette eau vers des descentes verticales. On évite ainsi le ruissellement de l'eau de pluie sur les murs soutenant la toiture.

**[0004]** Il existe également d'autres solutions pour éviter ce ruissellement, liées par exemple à des contraintes architecturales. Les toitures peuvent comporter par exemple des tuiles dites "égouts" dont la fixation au mortier est compliquée et coûteuse.

**[0005]** On connaît ainsi des tuiles de débord, montées par exemple sur l'extrémité supérieure du mur et réalisant un prolongement de la toiture d'environ 40 à 50 cm au-delà du mur de manière à éviter que l'eau de pluie provenant de la toiture ne s'écoule le long du mur. Ces tuiles de débord permettent ainsi de projeter l'eau de pluie s'écoulant de la toiture à une distance donnée du mur, pour éviter tout ruissellement sur ledit mur.

**[0006]** Il est connu du FR-A-2800406 d'utiliser des tuiles de débord pour bord inférieur de toiture comprenant :

- une première série de tuiles, chacune en forme de tronçon longitudinal de surface cylindrique ouverte vers le haut, et dont le tronçon de surface cylindrique est disposé en regard d'un plateau d'une tuile inférieure d'un toit ;
- et une seconde série de tuiles de recouvrement en forme de tronçon longitudinal de surface cylindrique ouverte vers le bas, assurant le recouvrement de deux bords adjacents de tuiles de la première série, et dont le tronçon de surface cylindrique est disposé dans le prolongement d'un cornet d'une tuile inférieure du toit.

**[0007]** De telles tuiles de débord présentent l'inconvénient que leur dimension, notamment en largeur, doit correspondre à la largeur des tuiles constituant la toiture et plus précisément la dernière rangée de tuiles de la toiture.

**[0008]** En effet, lorsque les tuiles constituant la dernière rangée de la toiture sont constituées chacune d'un plateau et d'un cornet, de largeur déterminée, il convient d'utiliser des tuiles de débord de largeur correspondante pour assurer un parfait écoulement de l'eau de pluie provenant du toit.

**[0009]** Ainsi, chaque dimension de tuiles impose l'utilisation d'une dimension déterminée pour les tuiles de

débord. Il est par conséquent indispensable de disposer d'autant de dimensions de tuiles de débord qu'il existe de dimensions de tuiles (du type tuiles présentant un plateau et un cornet) pour assurer un écoulement optimal de l'eau de pluie de la toiture vers les tuiles de débord. De telles tuiles de débord sont utilisées surtout dans les régions où les toitures sont dépourvues de chéneaux.

**[0010]** Le but de la présente invention est de fournir des tuiles de débord dont la conformation leur permet d'être utilisées pour faire la jonction avec la rangée inférieure de tuiles d'une toiture et ce, quelle que soit la largeur ou les dimensions desdites tuiles de la toiture, dans une plage déterminée.

**[0011]** Selon l'invention, chaque tuile de la première série comporte à son extrémité située du côté du toit, un canal transversal, ouvert vers le haut et communiquant avec le tronçon longitudinal correspondant, ledit canal transversal dépassant d'au moins un côté de la tuile de manière à s'emboîter dans le canal transversal d'une tuile adjacente, avec possibilités de réglage transversal de l'écartement des deux tuiles adjacentes et emboîtées.

**[0012]** Il est ainsi possible de réaliser le bord inférieur d'une toiture avec des tuiles de débord uniques, qui s'adaptent à toutes largeurs ou dimensions des tuiles de la toiture dans une plage déterminée. On peut par exemple utiliser des tuiles présentant chacune un cornet et un plateau dont les dimensions peuvent changer d'un chantier à l'autre, en conservant les mêmes tuiles de débord. Ces dernières présentent un écartement variable s'adaptant à des dimensions différentes et dont la conformation assure un parfait écoulement de l'eau de pluie provenant de la toiture.

**[0013]** D'autres caractéristiques et avantages ressortiront également de la description détaillée donnée ci-après en référence aux dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs, dans lesquels :

- **la figure 1** est une vue partiellement éclatée de tuiles de débord conformes à l'invention ;
- **la figure 2** représente en perspective un exemple de montage de tuiles de débord conformes à l'invention par rapport à l'extrémité d'une toiture ;
- **la figure 3** est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 2 ;
- **la figure 4** selon la ligne IV-IV de la figure 3 ;
- **la figure 5** représente un exemple de réalisation d'un système de fixation pour les tuiles conformes à l'invention.

**[0014]** La figure 1 représente, conformément à l'invention, des tuiles de débord 2, 4 comprenant une première série de tuiles 2, chacune en forme de tronçon de surface cylindrique ouverte vers le haut et une seconde série de tuiles de recouvrement 4, chacune en forme de tronçon de surface cylindrique ouverte vers le bas. Les directions d'ouverture des tronçons de surface cylindrique mentionnées précédemment correspondent bien évidemment à des positionnements de montage.

**[0015]** La première série de tuiles 2 comprend ainsi un assemblage de tronçons longitudinaux 2a de surfaces cylindriques ouvertes vers le haut. Chaque tuile de la première série 2 comporte à son extrémité 6 du côté du toit, un canal transversal 8 ouvert vers le haut et communiquant avec le tronçon longitudinal 2a correspondant.

**[0016]** Le canal transversal 8 dépasse d'au moins un côté de la tuile 2, avec une partie saillante 10. Cette dernière est destinée à s'emboîter dans le canal transversal 8 d'une tuile 2 adjacente. Chaque tuile 2 présente ainsi du côté opposé à la partie saillante 10, un dégagement de matière 12 permettant à une partie saillante 10 de s'emboîter parfaitement dans le canal transversal 8 d'une tuile adjacente. L'emboîtement entre la partie saillante 10 et le canal transversal 8 adjacent se fait par exemple par complémentarité de forme. Le dégagement de matière 12 présente ainsi un découpage complémentaire à la forme de la face inférieure de la partie saillante 10.

**[0017]** La partie saillante 10 peut ainsi coulisser dans le dégagement de matière 12, sur une course déterminée et permet à l'assemblage de tuiles 2 de la première série d'être monté sur un mur avec des possibilités de réglage transversal de l'écartement de tuiles 2 adjacentes et emboîtées. L'écartement entre deux bords supérieurs 2b, 2c, adjacents peut ainsi être ajusté.

**[0018]** Le canal transversal 8 présente dans sa partie saillante 10, dépassant du côté latéral de la tuile 2, un fond constitué par deux surfaces planes 14 et 16, raccordées par une surface inclinée 18. La surface plane 16 inférieure débouche directement dans le canal longitudinal formé par le tronçon longitudinal 2a en forme de surface cylindrique tournée vers le haut et la surface plane 14 se prolonge par une surface plane complémentaire 20 s'étendant jusqu'au dégagement de matière 12 ménagé dans le bord 2c.

**[0019]** La tuile 2 est également obturée vers l'extrémité du côté de la toiture à l'aide d'une paroi 22 s'étendant entre la surface plane complémentaire 20 et la face interne du tronçon longitudinal 2a.

**[0020]** Avantagement, les surfaces planes 14 et 16 de la partie saillante 10 délimitant en partie le canal transversal 8, sont inclinées du haut vers le bas, et de l'extérieur de la tuile 2 vers la partie de la tuile comportant le tronçon longitudinal 2a en forme de surface cylindrique ouverte vers le haut, définissant un canal d'écoulement longitudinal.

**[0021]** Chaque tuile 2 de la première série présente sur la face inférieure du canal transversal 8 et plus particulièrement de la partie saillante 10, une rainure 24 transversale à la direction d'écoulement du canal transversal 8, pour éviter des phénomènes de siphonnage.

**[0022]** Des tuiles de débord conformes à l'invention comprennent également une deuxième série de tuiles de recouvrement 4 présentant chacune deux bords longitudinaux 4b, 4c, délimitant le tronçon de surface cylindrique 4a et destiné à venir en appui sur les bords 2b, 2c de tuiles adjacentes 2 de la première série. Chaque

tuile de recouvrement 4 présente à proximité de son extrémité du côté du toit, une rainure débouchante 30 ménagée dans l'un de ses bords longitudinaux 4b. La rainure débouchante 30 est destinée à s'engager sur une paroi transversale 32 délimitant une partie du canal transversal 8 dans la partie saillante 10.

**[0023]** Chaque tuile de recouvrement 4 est équipée à son extrémité du côté du toit d'une partie en retrait 34 destinée à s'engager sous un cornet 36 d'une tuile inférieure 40 de la rangée inférieure du toit. Cette partie en retrait 34 permet de constituer un déflecteur pour diriger l'eau vers le canal transversal 8 d'une tuile 2 de la première série. La partie en retrait 34 présente par exemple une forme en tronçon cylindrique ouverte vers le bas, comme le tronçon longitudinal 4a, tel que représenté à la figure 5. La partie en retrait 34 est réalisée en forme de voûte sur laquelle vient s'appuyer la face interne du cornet 36 tel que cela peut se voir sur la figure 3.

**[0024]** Sur la figure 2, la rangée inférieure de tuiles 40 n'est que partiellement représentée. Chaque tuile inférieure 40 de cette rangée présente en prolongement latéral de son cornet 36, un plateau 38, lequel est situé en regard du tronçon longitudinal 2a en forme de surface cylindrique ouverte vers le haut, d'une tuile 2 de la première série.

**[0025]** Sur l'exemple de montage représenté à la figure 2, on aperçoit deux possibilités de réglage de l'écartement entre les bords longitudinaux 2b et 2c de deux tuiles adjacentes 2 de la première série. Il est ainsi possible grâce à la partie saillante 10 et au canal transversal 8 d'obtenir un écartement b, par exemple de 5cm ou un écartement "a" de l'ordre par exemple de 1 cm.

**[0026]** Les tuiles de recouvrement 4, recouvrent les deux bords longitudinaux 2b, 2c quel que soit leur écartement, compatible avec l'emboîtement de la partie saillante 10 dans le canal transversal 8 de la tuile 2 adjacente.

**[0027]** La face inférieure de la surface plane 20 repose par exemple sur la surface supérieure d'un mur 50. Avantagement chaque tuile 2 de la première série est maintenue sur le mur 50 à l'aide d'un système de fixation 60 représenté par exemple à la figure 3. Ce dernier est réalisé par exemple avec une tôle pliée montrée en coupe, retenant l'extrémité supérieure 6 de la tuile 2. Cette tôle pliée est fixée sur le mur 50 à l'aide d'une première partie 61, par tout moyen et comporte une seconde partie montante 62, elle-même prolongée par une troisième partie 63 sensiblement horizontale et dont l'extrémité est un bord plié 64 dirigé vers le bas. La tôle pliée vient ainsi avec la troisième partie 63 et le bord plié 64 en surplomb de l'extrémité supérieure 6 de la tuile 2. L'extrémité supérieure 6 est retenue en position par la troisième partie 63 et le bord plié 64. Le système de fixation 60 peut à titre de variante, présenter un élément plan 65, du type tôle plane, fixé entre la première partie 61 et une surface supérieure 52 du mur 50. Cet élément plan 65 présente une extrémité 66 dépasse la surface supérieure du mur 50 pour réaliser un appui pour la tuile 2 de la première

série, et plus précisément pour une face inférieure inclinée 19 de ladite tuile 2 de la première série. Les dimensions et/ou le positionnement de cet élément plan 65 permettent ainsi de conférer à la tuile 2 une inclinaison donnée, lors de sa mise en place sur le mur 50. Le système de fixation 60 est fixé sur le mur 50 par tous moyens et notamment grâce à un rivet 68.

**[0028]** La tuile 2 peut également venir en appui sur une face 51 prévue spécialement à cet effet sur le mur 50. Le système de fixation 60 se situe avantageusement sous la dernière rangée de tuiles 40 de la toiture.

**[0029]** La surface plane 14, située du côté du bord inférieur du toit, est surélevée par rapport à la surface plane 16 située du côté extérieur. La face inférieure de l'une au moins de ces surfaces planes 14, 16 sert à l'appui de la tuile 2 sur la surface supérieure du mur 50 du système de fixation 60.

## Revendications

1. Tuiles de débord pour bord inférieur de toiture (2, 4) comprenant :

- une première série de tuiles (2) en forme de tronçon longitudinal (2a) de surface cylindrique ouverte vers le haut, et dont le tronçon de surface cylindrique est disposé en regard d'un plateau (38) d'une tuile inférieure (40) d'un toit ;
- et une seconde série de tuiles de recouvrement (4), chacune en forme de tronçon longitudinal (4a) de surface cylindrique ouverte vers le bas, assurant le recouvrement de deux bords (2b, 2c) adjacents de deux tuiles (2) de la première série, et dont le tronçon de surface cylindrique est disposé dans le prolongement d'un cornet (36) d'une tuile inférieure (40) du toit,

**caractérisées en ce que**, chaque tuile (2) de la première série comporte à son extrémité (6) située du côté du toit, un canal transversal (8), ouvert vers le haut et communiquant avec le tronçon longitudinal (20) correspondant, ledit canal transversal (8) dépassant d'au moins un côté de la tuile (2) avec une partie saillante (10) de manière à s'emboîter dans le canal transversal (8) d'une tuile adjacentes (2), avec possibilités de réglage transversal de l'écartement des deux tuiles (2) adjacentes et emboîtées.

2. Tuiles de débord (2, 4) selon la revendication 1, **caractérisées en ce que** la partie saillante (10) s'emboîte dans le canal transversal (8) d'une tuile (2) adjacente grâce à un dégagement de matière (12) dans ladite tuile (2) adjacente, dont la forme est complémentaire à la forme de la partie saillante (10).
3. Tuiles de débord (2, 4) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisées en ce que** chaque canal transver-

sal (8) présente dans sa partie saillante (10) dépassant du côté de la tuile (2), un fond constitué par deux surfaces planes (14, 16) raccordées par une surface inclinée (18), la surface plane (14) située du côté du bord inférieur du toit étant surélevée par rapport à la surface plane (16) située du côté extérieur, la face inférieure de l'une au moins de ces surfaces planes (14, 16) servant à l'appui de la tuile (2) sur la surface supérieure d'un mur (50) ou d'un système de fixation (60).

4. Tuiles de débord (2, 4) selon la revendication 3, **caractérisées en ce que** les surfaces planes (14, 16) de la partie saillante (10) de la tuile (2) et délimitant en partie le canal transversal (8), sont inclinées du haut vers le bas et de l'extérieur de la tuile (2) vers la partie de la tuile comportant la surface cylindrique ouverte (2a) vers le haut définissant un canal longitudinal.
5. Tuiles de débord (2, 4) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisées en ce que** les tuiles de recouvrement (4) présentant chacune deux bords longitudinaux (4b, 4c) délimitant le tronçon (4a) de surface cylindrique et destinés à venir en appui sur des tuiles (2) adjacentes de la première série, et à proximité de son extrémité du côté du toit, une rainure débouchante (30) dans l'un de ses bords longitudinaux (4b), ladite rainure (30) étant destinée à s'engager sur une paroi transversale (32) délimitant une partie du canal transversal (8).
6. Tuiles de débord (2, 4) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisées en ce que** chaque tuile de recouvrement (4) est équipée à son extrémité du côté du toit d'une partie en retrait (34) destinée à s'engager sous un cornet (36) d'une tuile inférieure (40) de la rangée inférieure du toit, pour constituer un déflecteur pour diriger l'eau vers le canal transversal (8) d'une tuile (2) de la première série.
7. Tuiles de débord (2, 4) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisées en ce que** chaque tuile (2) de la première série présente sur la face inférieure du canal transversal (8) dépassant d'un côté de la tuile (2), une rainure transversale (24) à la direction d'écoulement du canal transversal (8), pour éviter un phénomène de siphonage.
8. Tuiles de débord (2, 4) selon la revendication 3 ou 4, **caractérisées en ce que** le système de fixation (60) est réalisé avec une tôle pliée.

## Claims

1. Eaves draining roof tiles (2, 4) comprising:

- a first series of tiles (2) in the form of an upwardly open longitudinal segment (2a) of a cylindrical surface, of which the segment of a cylindrical surface is in line with a tray (38) of a lower tile (40) of a roof;
- and a second series of covering tiles (4), each in the form of a downwardly open longitudinal segment (4a) of a cylindrical surface for covering two adjacent edges (2b, 2c) of two tiles (2) of the first series, and of which the segment of a cylindrical surface is located in the continuation of an arch (36) of a lower roof tile (40),

**characterized in that** each tile (2) of the first series comprises at its roof-ward end (6) an upwardly open transverse channel (8) communicating with the corresponding longitudinal segment (20), said transverse channel (8) protruding from at least one side of the tile (2) with a projecting part (10) in such a way as to engage in the transverse channel (8) of an adjacent tile (2), with the possibility of transverse adjustment of the spacing of the two adjacent and engaged tiles (2).

2. Eaves tiles (2, 4) according to Claim 1, **characterized in that** the projecting part (10) engages in the transverse channel (8) of an adjacent tile (2) by means of a depression (12) in said adjacent tile (2), the shape of which matches the shape of the projecting part (10).
3. Eaves tiles (2, 4) according to Claim 1 or 2, **characterized in that** each transverse channel (8) has, in its projecting part (10) protruding from the side of the tile (2), a bottom consisting of two planar surfaces (14, 16) connected by a sloping surface (18), that planar surface (14) which is situated nearest the lower edge of the roof being higher than that planar surface (16) which is situated nearest the outside, and the lower face of at least one of these planar surfaces (14, 16) serving to support the tile (2) on the top surface of a wall (50) or of a fixing system (60).
4. Eaves tiles (2, 4) according to Claim 3, **characterized in that** the planar surfaces (14, 16) of the projecting part (10) of the tile (2), which partly define the transverse channel (8), slope down from the outside of the tile (2) towards that part of the tile which comprises the upwardly open cylindrical surface (2a) defining a longitudinal channel.
5. Eaves tiles (2, 4) according to any one of Claims 1 to 4, **characterized in that** the covering tiles (4) each have two longitudinal edges (4b, 4c) defining the segment (4a) of a cylindrical surface and designed to rest on adjacent tiles (2) of the first series, and, in the vicinity of its roof-ward end, a through slot (30) in one of its longitudinal edges (4b), said slot (30)

being designed to engage on a transverse wall (32) defining part of the transverse channel (8).

6. Eaves tiles (2, 4) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** each covering tile (4) is equipped at its roof-ward end with a reduced part (34) designed to engage underneath an arch (36) of a lower tile (40) of the lower row of the roof, to form a deflector for directing water towards the transverse channel (8) of a tile (2) of the first series.
7. Eaves tiles (2, 4) according to any one of the preceding claims, **characterized in that** each tile (2) of the first series possesses, on the underside of the transverse channel (8) protruding from one side of the tile (2), a slot (24) running transversely relative to the flow direction of the transverse channel (8), to prevent siphoning.
8. Eaves tiles (2, 4) according to Claim 3 or 4, **characterized in that** the fixing system (60) is made with bent sheet metal.

## 25 Patentansprüche

1. Traufenabflussdachpfannen (2, 4) mit
  - einer ersten Serie von Dachpfannen (2) in der Form eines Längsabschnitts (2a) mit zylindrischer, nach oben offener Oberfläche, wobei der Abschnitt mit zylindrischer Oberfläche gegenüber einer Platte (38) einer unteren Dachpfanne (40) eines Dachs angeordnet ist,
  - und einer zweiten Serie von Abdeckungsdachpfannen (4) jeweils in der Form eines Längsabschnitts (4a) mit zylindrischer, nach unten offener Oberfläche, die für die Abdeckung von zwei benachbarten Rändern (2b, 2c) von zwei Dachpfannen (2) der ersten Serie sorgen, wobei der Abschnitt mit zylindrischer Oberfläche in der Verlängerung eines Horns (36) einer unteren Dachpfanne (40) des Dachs angeordnet ist,

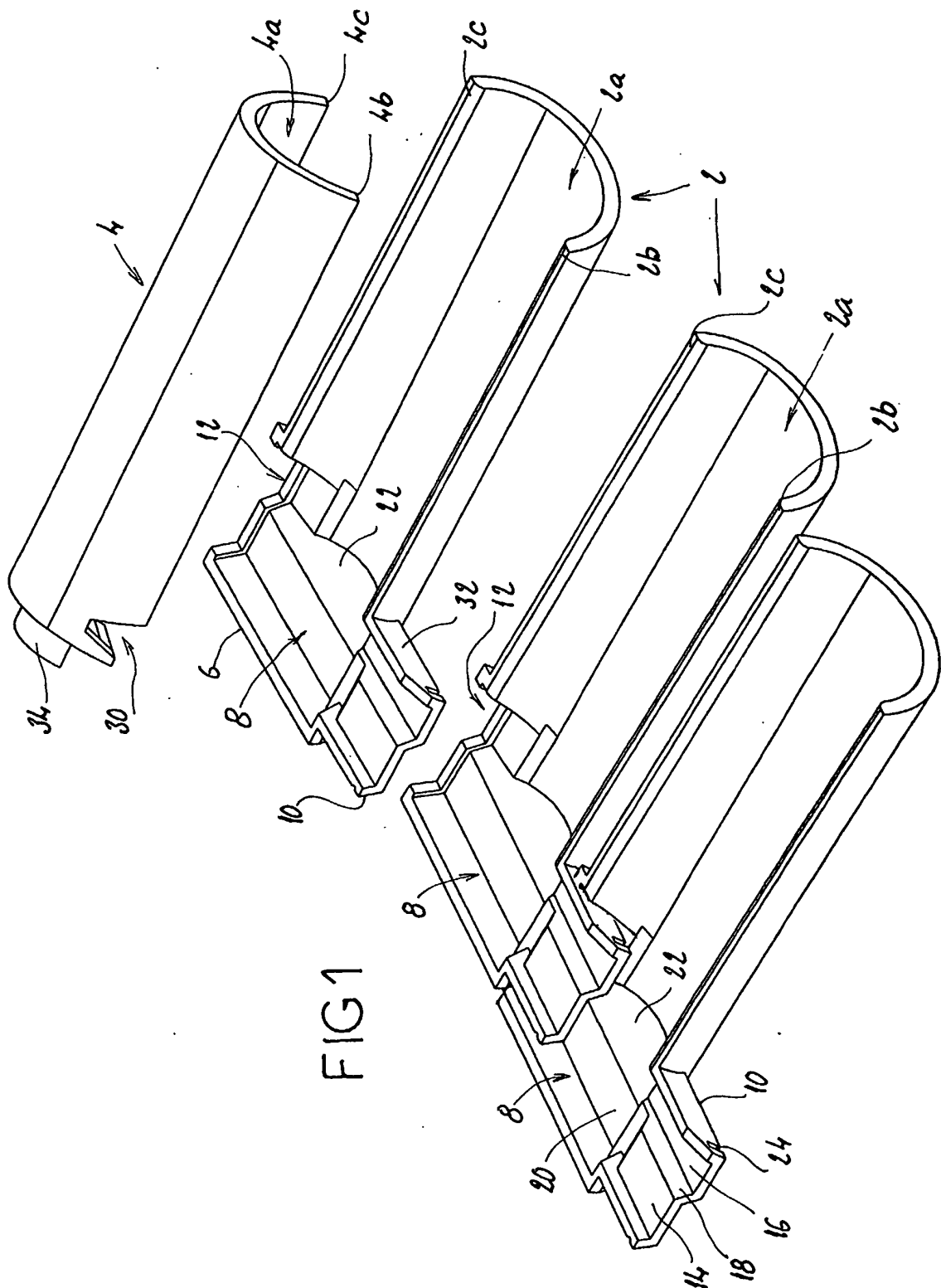
**dadurch gekennzeichnet, dass** jede Dachpfanne (2) der ersten Serie an ihrem dachseitigen Ende (6) einen Querkanal (8) aufweist, der nach oben offen ist, mit dem entsprechenden Längsabschnitt (20) in Verbindung steht und mit einem vorspringenden Teil (10) so über mindestens eine Seite der Dachpfanne (2) hinausgeht, dass er in den Querkanal (8) einer benachbarten Dachpfanne (2) eingreift, wobei der Abstand der beiden benachbarten und in Eingriff stehenden Dachpfannen (2) quer geregelt werden kann.
2. Abflussdachpfannen (2, 4) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der vorspringende

Teil (10) dank einer Materialausnehmung (12) in der benachbarten Dachpfanne (2), deren Form zu der Form des vorspringenden Teils (10) komplementär ist, in den Querkanal (8) einer benachbarten Dachpfanne (2) eingreift.

5

3. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** jeder Querkanal (8) an seinem über die Seite der Dachpfanne (2) hinausgehenden vorspringenden Teil (10) einen Boden aus zwei ebenen Flächen (14, 16) aufweist, die über eine geneigte Fläche (18) verbunden sind, wobei die dachtraufenseitig angeordnete ebene Fläche (14) höher liegt als die an der Außenseite angeordnete ebene Fläche (16), wobei die untere Fläche mindestens einer dieser ebenen Flächen (14, 16) zur Stützung der Dachpfanne (2) auf der oberen Fläche einer Mauer (50) oder eines Befestigungssystems (60) dient. 10  
15  
20
4. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die ebenen Flächen (14, 16) des vorspringenden Teils (10) der Dachpfanne (2), der den Querkanal (8) teilweise begrenzt, von oben nach unten und von außerhalb der Dachpfanne (2) zu dem Teil der Dachpfanne, der die nach oben offene, einen Längskanal definierende zylindrische Fläche (2a) umfasst, geneigt sind. 25
5. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Abdeckungsdachpfannen (4) jeweils zwei Längsränder (4b, 4c) aufweisen, die den Abschnitt (4a) mit zylindrischer Fläche begrenzen und dazu bestimmt sind, auf benachbarten Dachpfannen (2) der ersten Serie aufzuliegen, und in der Nähe ihrer dachseitigen Enden eine in einem ihrer Längsränder (4b) mündende Nut (30) aufweisen, die dazu bestimmt ist, in einen Teil des Querkanal (8) begrenzende Querwand (32) einzugreifen. 30  
35  
40
6. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Abdeckungsdachpfanne (4) an ihrem dachseitigen Ende mit einem zurückspringenden Teil (34) versehen ist, der dazu bestimmt ist, unter einem Horn (36) einer unteren Dachpfanne (40) der unteren Reihe des Dachs einzugreifen, so dass ein Deflektor entsteht, um das Wasser zum Querkanal (8) einer Dachpfanne (2) der ersten Serie zu leiten. 45  
50
7. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Dachpfanne (2) der ersten Serie an der unteren Fläche des über eine Seite der Dachpfanne (2) hinausgehenden Querkanal (8) eine quer zur Fließrichtung des Querkanal (8) verlaufende Nut (24) aufweist, um einen Siphoneffekt zu vermeiden. 55

8. Abflusssdachpfannen (2, 4) nach Anspruch 3 oder 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Befestigungssystem (60) mit einer Blechfaltung verwirklicht wird.



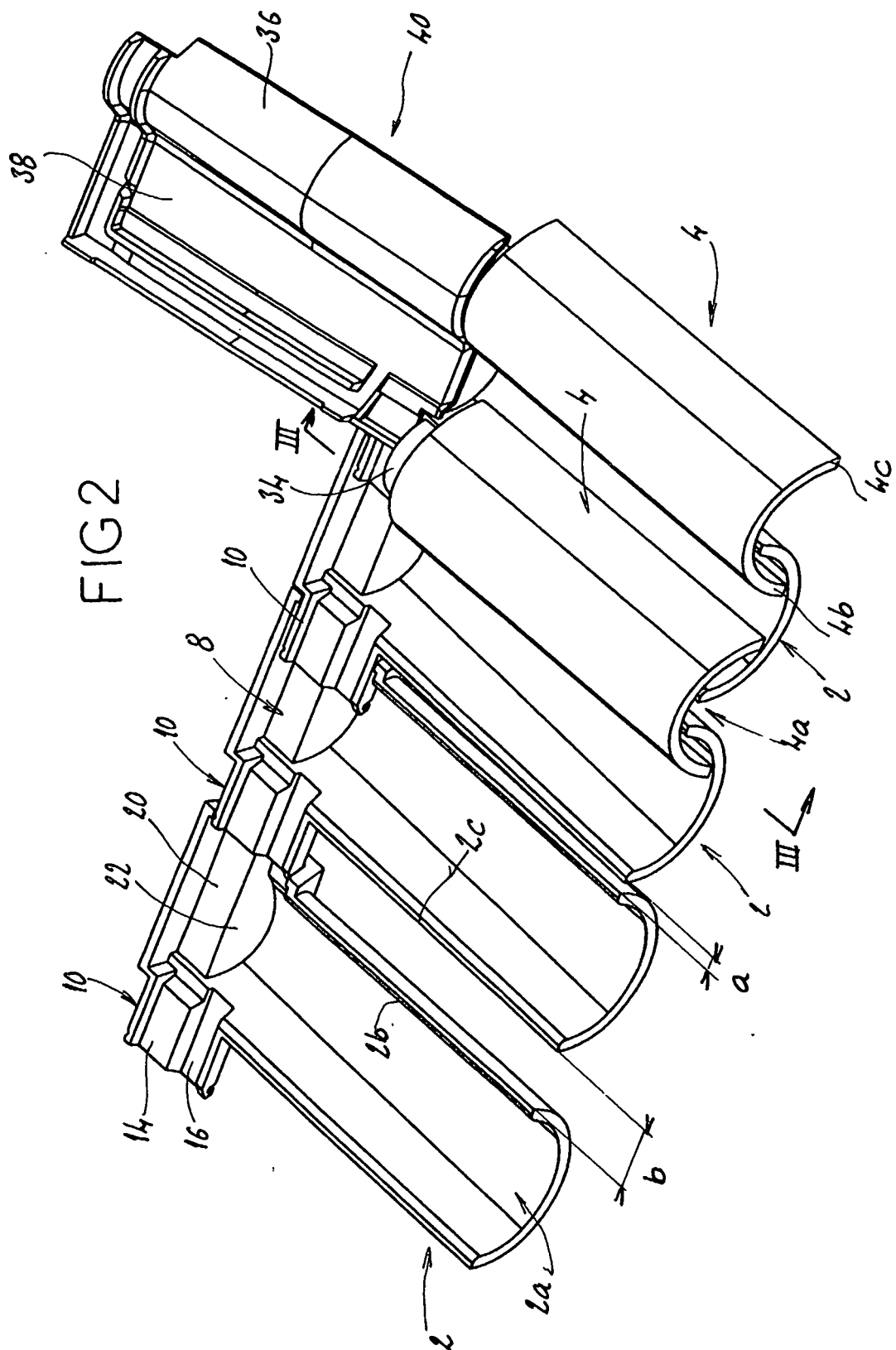


FIG 3

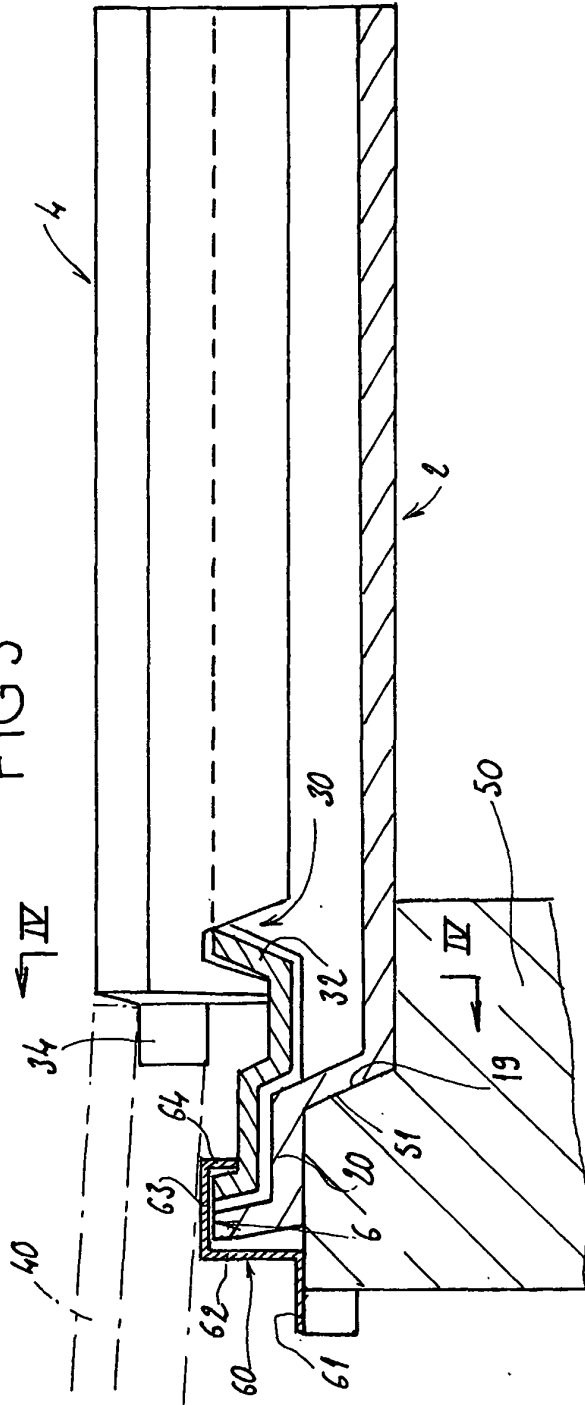


FIG 5

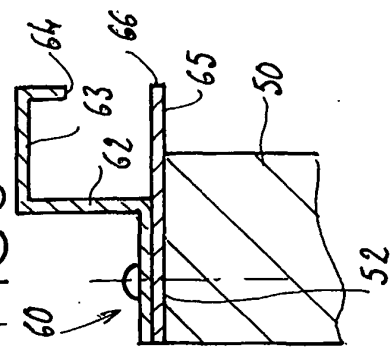
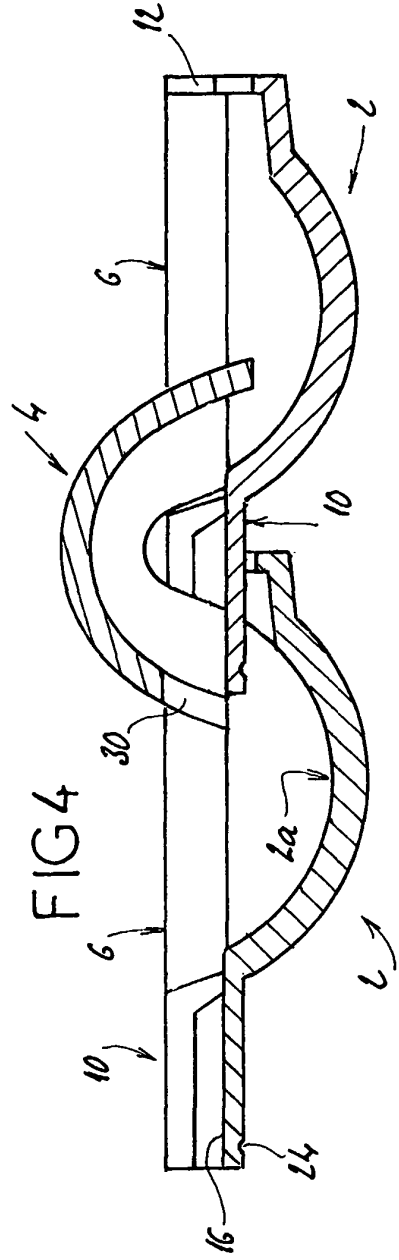


FIG 4



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2800406 A [0006]